

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Une caractérisation difficile mais nécessaire

Il n'existe pas de définition unique de la précarité énergétique. Pourtant en France depuis 2010, la loi Grenelle II définit une personne en situation de précarité énergétique lorsqu'elle « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Jugée à la fois large et restrictive, elle met l'accent sur les difficultés des ménages à satisfaire leurs besoins élémentaires, mais ne contient aucun critère objectif de mesure du phénomène et met définitivement de côté la notion de vulnérabilité liée à la mobilité et à son coût.

Consciente de la diversité des situations et des enjeux politiques soulevés par le choix des indicateurs statistiques, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), propose, dans son premier rapport¹, de caractériser les populations en situation de précarité énergétique à partir de trois approches :

- approche par privation, pour les ménages ayant des dépenses d'énergie significativement inférieures aux dépenses théoriques pour accéder à un confort standard.

Chaque approche met l'accent sur une facette du phénomène et fait émerger des profils-types de ménages relativement différents, reflétant ainsi toute la complexité des enjeux et politiques de lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, d'après l'ONPE, les ménages avec un fort taux d'effort énergétique sont majoritairement des propriétaires âgés en milieu rural, et les ménages qui déclarent avoir souffert du froid sont essentiellement des locataires jeunes, en logement collectif en milieu urbain.

1. Premier rapport de l'ONPE, septembre 2014

- approche par l'économie des consommations, pour identifier les ménages qui consacrent une part importante de leur revenu dans les dépenses énergétiques ;
- approche par le niveau de confort de l'habitat et le ressenti des ménages, qui identifie les ménages déclarant souffrir du froid dans leur logement ;

Diversité des ménages au niveau national ayant un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % (rapport Pelletier 2010) :

- **87 %** habitent un logement dans le parc privé ;
- **62 %** sont propriétaires, dont 90 % habitant une maison individuelle, souvent située en zone rurale ;
- **55 %** ont plus de 60 ans, se logeant principalement dans des maisons anciennes, construites avant 1975.

La précarité énergétique touche donc les locataires, mais également, et surtout, pour plus de la moitié des ménages concernés, des propriétaires âgés, vivant en zone rurale.

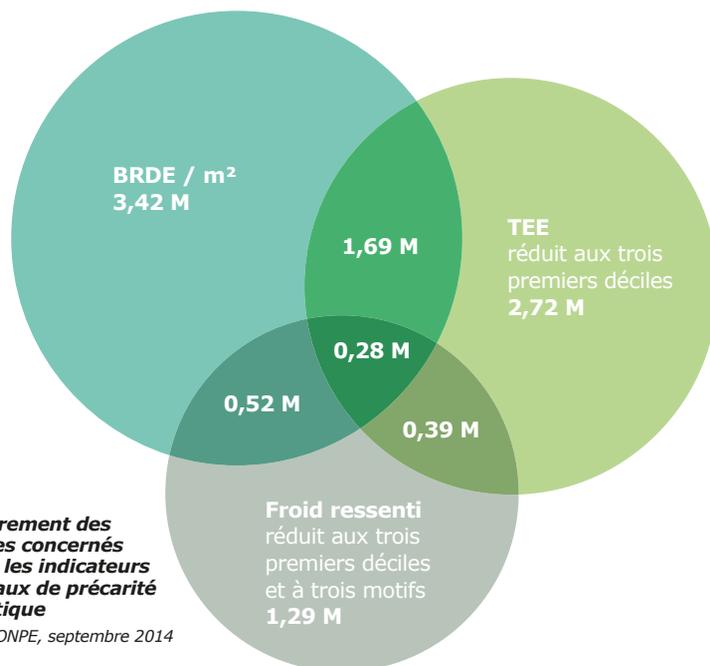
Un nombre variable de précaires énergétiques suivant les indicateurs

Malgré leur construction significativement différente, les indicateurs ciblent un nombre de ménages concernés par la précarité énergétique entre 2,7 et 3,8 millions, représentant entre 10 et 15 % des ménages français (hors indicateur de froid, correspondant à une perception du confort).

Si l'on additionne les populations en précarité énergétique suivant les trois indicateurs recommandés par l'ONPE, l'ensemble des populations

en situation de précarité énergétique dans leur logement serait de l'ordre de 5,1 millions de ménages (11,5 millions d'individus), soit environ 20 % de la population totale en 2014.

Le choix d'un indicateur est donc un choix politique important puisqu'il détermine le ciblage des politiques de lutte contre la précarité énergétique et donc de l'allocation des ressources financières vers une population plutôt qu'une autre.



Recouvrement des ménages concernés suivant les indicateurs principaux de précarité énergétique

Source : ONPE, septembre 2014

Vulnérabilité énergétique des territoires : les outils cartographiques

Les indicateurs présentés ci-avant font appel à des données statistiques, ne permettant pas d'identifier spécifiquement les ménages en situation de précarité énergétique. Plusieurs méthodes permettent aujourd'hui de cartographier le territoire en terme de vulnérabilité énergétique, afin de mieux repérer les ménages précaires

énergétiques, en identifiant les zones prioritaires.

La valeur ajoutée de ces outils réside dans leur capacité à orienter et donc faciliter l'identification des zones cibles ou de déterminer les types d'habitat et les secteurs potentiellement plus vulnérables que d'autres.

Indicateurs de précarité énergétique retenus par l'ONPE

Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) : selon cet indicateur, un ménage est en situation de précarité énergétique si ses dépenses d'énergie représentent plus de 10 % de ses revenus totaux.

L'indicateur Bas Revenus Dépenses Élevées (BRDE) : un ménage est en situation de précarité énergétique si, d'une part, ses dépenses énergétiques sont supérieures à la médiane française (pondérée par m² ou par unité de consommation) et si, d'autre part, ses revenus (diminués des impôts et des charges de logement) sont inférieurs au seuil de pauvreté (pondéré par unité de consommation).

L'approche du ressenti de l'inconfort (froid) : l'indicateur du froid, pris en compte d'une part dans l'Enquête Nationale Logement (ENL) de l'INSEE et, d'autre part, dans l'enquête Phébus, est un complément indispensable pour élargir la vision strictement monétaire, d'autant que l'expression de l'inconfort thermique est étayée par des données relatives à la mauvaise qualité du bâtiment.

Outils nationaux de pré-diagnostic et cartographie de la précarité énergétique :

- Précariter d'ENEDIS
- IRIScore d'Engie
- EQUITEE de Burgeap
- OPEM6PE d'EIFER/H4 EDF
- GEOVEHM de l'ONPE
- Kit-AT44, Vulnérabilité énergétique de l'Insee
- ...

Pour en savoir plus :

Prédiagnostic de la précarité énergétique : Enjeux, méthodes et comparatif des outils franciliens et nationaux, ARENE Ile-de-France, janvier 2016

Publications aua/T disponibles sur www.aua-toulouse.org

- Réhabilitation énergétique des copropriétés, septembre 2016
- Précarité énergétique dans l'habitat, quels défis pour l'agglomération toulousaine, novembre 2016

aua/T

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
Le Belvédère - 11 bd des Récollets - CS 97802 - 31078 Toulouse cedex 4 - Tél. 05 62 26 86 26 - www.aua-toulouse.org